

REUNION DU CONSEIL 25 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de VAL SURAN, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Foyer Rural de Saint Julien, sous la présidence de M. BRIDE Frédéric, Maire de la commune de VAL SURAN.

Date de convocation du Conseil Municipal :	20 mars 2024
Affichage le :	
Nombre de membres en exercice : 18 Nombre de présents : 14 Pouvoirs : 4	PRESENTS : Frédéric BRIDE, Josiane ETCHEGARAY, Michel BOUQUEROD, Gérard CARRAZ, André JENOUDÉ, Thierry BARRON, Gérald BORROD, Gilbert BRUN, Sébastien CAPLOT, Myriam CORTES, Jean-Jacques IONI, Pierre LOMBARDET, Jean-François MARRONNIER, Patrick THEVENOT.
Absents excusés : 4	Léa BARRAUD a donné pouvoir à Sébastien CAPLOT Françoise THOMAS a donné pouvoir à Frédéric BRIDE Damien GERBE a donné pouvoir à Patrick THEVENOT Marielle REDIN a donné pouvoir à Josiane ETCHEGARAY
Absent : --	
Secrétaire de séance :	Gérard CARRAZ

ORDRE DU JOUR :

- Approbation PV séance du 26 février 2024
- Lotissement le Chanet – Budget 2024
- Comptes de gestion et administratif budget principal
- Affectation résultat 2023 budget principal
- Budget principal 2024
- Vote des taux d'imposition
- Don – Association "La Fringuette"
- Questions diverses et informations
-

Mr le Maire fait part de l'absence de Marielle REDIN qui a donné pouvoir à Josiane ETCHEGARAY, Damien GERBE qui a donné pouvoir à Patrick THEVENOT, Léa BARRAUD qui a donné pouvoir à Sébastien CAPLOT et Françoise THOMAS qui lui a donné pouvoir.

Le Conseil Municipal nomme Gérard CARRAZ, secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 26 février 2024.

Mr le Maire interroge les conseillers présents quant aux remarques et à l'approbation du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 26 février 2024.

En l'absence d'observation, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents (18 pour) approuve le procès-verbal de la séance du 26 février 2024.

Objet : Le Chanet – budget 2024

Mr le Maire rappelle les lots disponibles : parcelle ouest (975 m²) au prix de 20 € TTC et parcelles du milieu (983 m²) et est (975 m²) 25 € TTC.

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le budget 2024 comme suit :

Equilibre en fonctionnement à	111 586.00 €
Equilibre en investissement à	54 586.00 €

Objet : Budget général

Approbation compte administratif 2023 – compte de gestion 2023 - affectation du résultat 2023 – budget 2024

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance et délibéré (Mr le Maire quitte la salle –17 pour) :
APPROUVE le compte administratif 2023 du budget général qui se résume ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		370 023.54 €	228 307.67 €		238 307.67 €	370 023.54 €
Op de l'exercice	684 798.15 €	964 115.02 €	537 215.89 €	1 171 640.96 €	1 222 014.04 €	2 135 755.98 €
TOTAUX	684 798.15 €	1 334 138.56 €	765 523.56 €	1 171 640.96 €	1 450 321.71 €	2 505 779.52 €
Résultats de clôture		279 316.87 €		634 425.07 €		913 741.94 €
RAR	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES		1 334 138.56 €	765 523.56 €	1 171 640.96 €	1 450 321.71 €	2 505 779.52 €
Intégration AF		18 227.25 €		828.06 €		19 055.31 €
Résultats définitifs	0.00 €	667 567.66 €	0.00 €	406 945.46 €		1 074 513.12 €

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance et délibéré (18 pour) :

APPROUVE le compte de gestion 2023 du budget général dressé par Monsieur FABING, trésorier de la collectivité.

Le Conseil municipal après en avoir pris connaissance et délibéré (18 pour) :

Considérant que l'exercice 2023 a généré un excédent de fonctionnement de	279 316.87 euros
Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de	370 023.54 euros
Considérant l'intégration des soldes des Associations Foncières	18 227.25 euros
Les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à	667 567.66 euros

AFPECTE ce résultat comme suit :

Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) : 0.00 euros

Affectation à l'excédent reporté (compte R 002) : 667 567.66 euros

Le conseil municipal après en avoir pris connaissance et délibéré (18 pour) :

APPROUVE le budget 2024 comme suit :

Equilibre en fonctionnement à : 1 548 525.00 €

Equilibre en investissement à : 1 523 055.00 €

Objet : Vote des taxes communales 2024

En 2023 la **taxe d'habitation résidence principale** a été supprimée pour tous les foyers. Par conséquent il n'y a plus lieu pour les collectivités de voter de taux d'imposition pour la **taxe d'habitation résidence principale**.

Le produit de cette taxe est compensé pour les communes par l'Etat par l'attribution de la part Départementale de la Taxe Foncière sur le bâti affecté d'un coefficient correcteur.

Pour la Commune de Val Suran les taux proposés sont les suivants pour l'année 2024 :

- Taxe Foncière propriété non bâtie : taux proposé : 15.58 % (taux de lissage)
- Taxe Foncière propriété bâtie : taux proposé : 6.77 % (taux communal de lissage) + 24.36 % (taux du Département) = 31.13 %

Au final pour le contribuable il n'y aura pas de modification sur son imposition par rapport à 2020 pour les impôts fonciers (sauf augmentation de la base d'imposition + 3.9% environ en 2024). Le produit de la taxe foncière bâtie ne sera plus affecté à la Commune et au Département selon les taux ci-dessus (6.77 % et 24.36 %) mais reviendra intégralement à la commune (31.13 %). Le département ne percevra donc plus cet impôt qui sera compensé par l'Etat par l'attribution d'une fraction de la TVA.

L'impôt taxe habitation résidence secondaire continue de s'appliquer, à la différence des années précédentes, le conseil municipal peut en 2024 revoir le taux d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 la fiscalité toutes taxes confondues a dégagé une recette de 164 841.00 €.

Pour l'année 2024 la recette prévisionnelle s'élève à 183 193.00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (18 pour), décide de ne pas augmenter la pression fiscale, fixe les taux d'imposition comme suit : Taxe Foncière bâti : 31.13 %, Taxe Foncière Non bâti : 15.58 %, Taxe d'Habitation résidence secondaire : 8.75 %, autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Don Association "La Fringuette"

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du don de l'Association "La Fringuette" d'un montant de 500.00 € afin de dédommager la commune de l'utilisation des locaux et du chauffage de ceux-ci.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (18 voix pour), remercie l'Association pour le don, accepte la somme de 500.00 € versé par l'Association "La Fringuette", autorise Mr le Maire à émettre le titre correspondant et signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire fait part de l'invitation de l'Association faite aux élus des communes de la vallée afin de visiter les locaux occupés mais aussi connaître l'activité de celle-ci. Seuls 4 ont répondu présents (Mr et Mme les Maires de Val Suran, Montfleur, Andelot et Montrevel, Gigny s'étant excusé). Mr le Maire informe l'assemblée du bilan financier de l'Association et des dons réalisés auprès de la recherche médicale notamment. Les espaces occupés deviennent exigus, une réorganisation des locaux communaux sera faite ce qui dégagera de la place. L'hypothèse de l'acquisition d'un Algeco pour agrandir la surface a été émise.

Mr le Maire informe le conseil municipal que le chauffage de la salle de la Cotette a été coupé car il tourne en permanence. Il fait part également de l'état d'entretien ménager de la salle qui laisse à désirer.

Objet : Adresse

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'adresse pour la parcelle 39485 303 AC 435,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré (18 voix pour), attribue l'adresse suivante à la parcelle 39485 303 AC 435 : 15 route du moulin – Guynand – 39320 VAL SURAN, autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Objet : Complément aides 2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n°22-20240226 de la séance précédente quant à l'attribution des aides aux associations. Après contact avec Madame la directrice du groupe scolaire, il ne s'avère pas possible d'attribuer spécifiquement les aides versées par une commune aux enfants de celle-ci. Il propose de verser 30 € par enfants de VAL SURAN.

D'autre part il fait part de l'oubli de l'Association "Collectif Santé en Petite Montagne" qui œuvre pour la recherche de médecins, il propose de lui attribuer une aide.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (18 pour) compte tenu des conditions d'attribution, modifie l'aide allouée à la coopérative scolaire de l'école de VAL SURAN pour le voyage à Lyon, attribue la somme de 30 € par enfants pour 29 présents de la commune de VAL SURAN, octroie la somme de 150 € à l'association "Collectif Santé en Petite Montagne", autorise Mr le Maire à procéder aux versements des aides définies ci-dessus.

Objet : Questions diverses

Ne restant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h 10.

Le Maire, Frédéric BRIDE



INFORMATIONS DIVERSES – 25 MARS 2024

Théâtre : 29 et 30 mars 2024 – Représentations théâtre

Pompiers : 06 avril 2024 – Congrès départemental – salle des fêtes

Cinéma : 12 avril 2024 – salle des fêtes

Don du sang : 19 avril 2024 – Assemblée générale

Tiers lieu : installation des huisseries en cours, livraison du bâtiment en décembre 2024. La grue part fin de semaine 13 (fin mars), dès que l'entreprise Bonglet (plaquiste peinture) aura procédé à la totalité de l'apport des matériaux intérieurs, le bloc béton sera poussé afin de gagner de la place devant le bâtiment, un nouveau marquage sera fait. Un plateau surélevé sera prévu afin de sécuriser la circulation des usagers.

Travaux du Molard : l'élargissement du virage est en cours.

MAM : Une rencontre sera faite avec les assistantes maternelle de la MAM afin d'étudier l'incidence financière d'un nouveau projet.

L'ensemble des conseillers s'accorde à dire que cette structure est importante pour l'avenir de l'école (diminution des effectifs).

Montant des loyers : Pierre LOMBARDET revient sur la revalorisation des loyers, il lui est répondu que chaque année ceux-ci sont réévalués selon des indices mais depuis deux ans, la hausse est bloquée à 3.5 %.

Fleurissement : l'organisation des années précédentes est reconduite.

Bourcia : Michel BOUQUEROD fait part de plusieurs incidents les jours derniers à Bourcia.

Vitesse : Gérard CARRAZ revient sur la vitesse élevée dans les villages notamment à Louvenne il propose la pose de coussins berlinois.

Rue des remparts : il est rappelé la problématique de circulation de camions ou autres véhicules de gros gabarits rue du Molard et des remparts.

Fête du village : Le conseil s'interroge sur la réalisation de la fête patronale, les travaux du tiers lieu compromettent l'installation de celle-ci sur la place. La date retenue le cas échéant est le week-end du 24-25 août 2024.

Marchés aux fleurs : il sera organisé le mercredi 01 mai en même temps que le marché hebdomadaire.

Marché hebdomadaire : Mr le Maire fait part de la venue d'un nouveau commerçant sur le marché. Différents problèmes sont évoqués quant au stationnement aux abords de la place notamment.

Travaux rue des Terreaux : Intervention d'Enedis mi-mai pour la dépose du branchement du transformateur cabine haute.

Parcelle 39485 564 ZE 156 : La commune fait une offre pour acquérir la parcelle 39485 564 ZE 156 à Villechantria.

Affiches : Sébastien CAPLOT fait part de l'arrachage réguliers d'affiches.

Salle des fêtes : Il est envisagé d'acquérir une machine à laver le sol à batterie pour la salle des fêtes.

Fin de la séance à 23 heures 08.